ESPACES ENFANCE 6
Crèche
Rue du miroir, 7
1000 Bruxelles
Direction : Aurélie MAYER
GSM : 0483/13.99.45

Projet Pédagogique : Espace Enfance 6

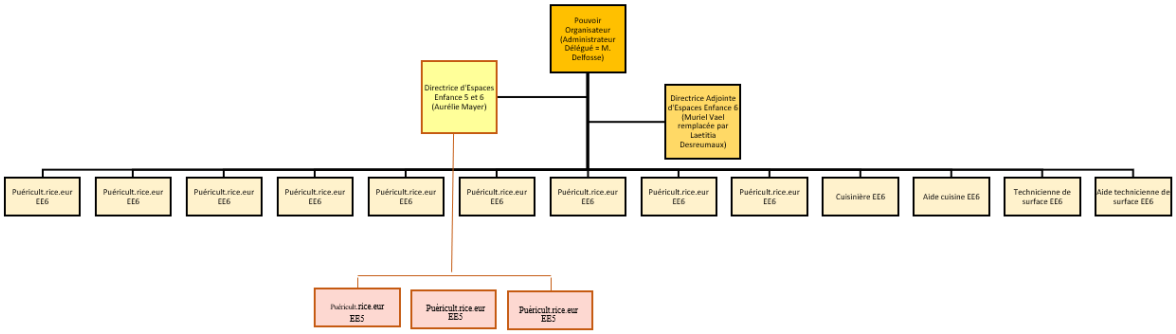

1. Le contexte de la structure

Espaces Enfance 6 est une crèche subventionnée par l'ONE faisant partie de l'asbl Espaces Enfance qui en est le pouvoir organisateur. Nous accueillons 28 enfants. Parallèlement à cette structure, la direction une seconde structure (Espaces Enfance 5) de puéricultrice volante. Celles-ci sont amenées à faire des remplacements au sein des structures de l'asbl et de nos partenaires.

Nous sommes ouverts de 7h30 à 18h00, du lundi au vendredi.

La crèche Espaces Enfance 6 est ouverte toute l'année à l'exception des jours fériés légaux, de certains ponts, de la semaine entre Noël et Nouvel An et de trois journées pédagogiques par an.

Les enfants accueillis évoluent tous dans le même espace selon le principe de la verticalité. Cette morphologie de groupe se rapproche d'une structure familiale. De cette manière les plus jeunes sont dynamisés par les plus grands. Les activités et le maternage sont offerts à tous. L'objectif est de reconnaître et de valoriser chacun au sein du groupe. Toutefois, dans un souci de respect de chaque rythme, des moments de groupe par âge sont organisés. Les moments de repas, par exemple, se font de manière différenciée.

L'espace intérieur a été pensé pour offrir aux enfants le maximum de possibilités, de déplacements, de jeux et d'activités mais aussi pour leur permettre d'évoluer de façon autonome et sécurisante.

2. Présentation et finalités du projet

Dans le cadre d'un partenariat avec l'asbl CEMO, des CPAS de Saint-Gilles, 1000 Bruxelles et Schaerbeek et ACTIRIS, Espaces Enfance 6 est une structure permettant l'accueil quotidien d'enfants de 0-3 ans. Qu'ils évoluent dans des

milieux précarisés ou non. Nous mettons un point d'honneur à ce que l'enfant soit pris dans son individualité pour l'accompagner dans son évolution et ses apprentissages. Nous souhaitons nous positionner comme un point de repère, pour les enfants, mais aussi pour leur.s parent.s en nous rendant disponible. Ce projet souhaite apporter un soutien à la parentalité et un appui ponctuel aux familles. Nous nous engageons à respecter le Code de qualité de l'accueil défini par la communauté française.

En mettant en place ce type de structure, le but poursuivi est d'accueillir dans un cadre convivial et sécurisant, les enfants. Ce lieu est l'occasion, par exemple, de pouvoir poursuivre les objectifs professionnels et de réinsertion fixés ailleurs tout en veillant à la prise en charge de l'enfant en milieu préscolaire. C'est également l'occasion pour ces enfants de se familiariser au contact d'autres enfants.

3. Notre priorité : l'enfant.

Nous considérons l'enfant comme un **individu** à part entière qui évolue vers son plein développement et la construction de sa personnalité. Chaque enfant est **différent** dans la mesure où il a sa propre histoire, ses propres représentations et modèles ainsi qu'un potentiel qui lui est propre.

Prendre en compte la notion d'individualité, c'est :

- accepter l'enfant tel qu'il est, en prenant en considération ses préoccupations du moment et son stade de développement. L'enfant est pleinement **acteur** de son développement, d'où l'intérêt de favoriser son **autonomie** et de respecter son **rythme** tout au long de l'accueil ;

- éviter de rentrer dans des comparaisons et des identifications en adaptant les réponses en fonction des besoins et désirs de chaque enfant ;

- développer et encourager la **complémentarité** entre les différents lieux de vie de l'enfant ; Nous insistons sur la nécessité ABSOLUE d'un **partenariat** parents/milieu d'accueil.

- dans la mesure du possible, tenir compte des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

3.1. Les moyens.

3.1.1. Un milieu non directif

L'enfant a besoin de faire ses propres **expériences**. Il veut découvrir, apprendre, sentir, goûter, percevoir et être en interaction avec les autres. Il est donc important que les adultes chargés de son éducation ne fassent rien pour entraver son goût naturel pour l'expérience et l'indépendance. Plus nous le laisserons **libre** dans ses initiatives et l'aiderons dans ses objectifs, plus il évoluera dans ses aptitudes. Tout en accompagnant l'enfant, l'adulte doit lui laisser la possibilité de **décider** lui-même de son propre corps, de ses mouvements, de ses actions, des objets qui l'entourent. L'enfant est **acteur** de son développement et prend des **responsabilités** à son niveau.

Pour contribuer à ce milieu non directif, la structure a été étudiée de manière à ce que les enfants puissent accéder à un grand nombre d'activités sans solliciter l'adulte (étagère avec jeux à disposition des enfants). De même, une grande place est laissée à **l'activité autonome**. Un milieu non directif, c'est également laisser l'enfant s'exprimer et libérer ses **émotions** : peur, joie, tristesse, chagrin, colère. A cet âge, c'est un apprentissage difficile pour l'enfant qui ne trouve pas toujours les moyens les plus adaptés pour exprimer ses émotions. Pour ne pas gêner le bon développement de l'enfant, l'adulte encourage l'expression des émotions en lui offrant la possibilité de l'**exprimer** et de choisir son moyen de l'exprimer. Dans le respect de la collectivité (Par exemple, en lui proposant de lancer des coussins pour sortir une colère ou dépenser son énergie, en étant disponible pour entendre un chagrin ou une peur).

A l'inverse de ce qui pourrait être imaginé, pour que ce milieu non directif fonctionne en collectivité, un cadre clair et connu de tous doit être établis. Dans ce cadre, les principes fondamentaux de respect de soi, de l'autre et de son environnement y sont établis.

3.1.2. Un cadre structurant

L'enfant, quel que soit son âge, a besoin pour s'épanouir de trouver un **cadre sécurisant**. Ce dernier est impulsé par les **limites** construites et par différents **repères**. L'enfant appelé à devenir un individu intégré dans une collectivité doit apprendre à respecter certaines règles.

- ✓ *Les règles et les limites*

Dans la crèche, les règles permettent de créer un environnement **sécurisant**. En effet, ces règles donnent des **repères** à l'enfant et assurent une certaine **stabilité**. Élaborées par l'équipe, les règles doivent être adoptées par tous : ainsi, les enfants seront rassurés dans un cadre qui <u>ne change pas</u> en fonction des personnes. Cependant, les règles peuvent être source de **frustrations** pour l'enfant ; elles nécessitent donc un accompagnement soutenu de la part des professionnelles.
L'objectif des règles et des limites est de préparer l'enfant à la réalité extérieure : tout n'est pas permis, tout n'est pas possible. C'est la base de la **socialisation** et une façon de préparer l'enfant à la vie en société.

- ✓ *Les repères*

L'enfant a besoin de se situer et pourra le faire en s'appuyant sur des **repères**.

<u>- Les repères temporels :</u> ce sont essentiellement les moments forts de la journée : « le bonjour », l'hygiène des mains, les repas, la sieste, etc. Ces repères jalonnent le **temps**, mais c'est aussi leur **répétition** permanente qui aide à l'établissement du sentiment de sécurité.

<u>- Les repères spatiaux :</u> l'aménagement de la crèche est structuré de façon à ce que les enfants se repèrent facilement. Elle dispose de différents **espaces** (lecture, jeux, coin calme, sieste, ...). De même, les jeux ont une place bien spécifique.

<u>- Les repères visuels :</u> Ceux-ci donnent à l'enfant la possibilité d'être **reconnu** comme un individu à part entière à l'intérieur du groupe : ses casiers sont marqués par une étiquette **personnalisée**.

<u>- Les repères humains :</u> les professionnels, avec un planning régulier, constituent les références **physiques** et **affectives** du lieu, assurant ainsi la **continuité** nécessaire aux enfants et la connaissance de chacun. Ils jouent un rôle essentiel de repère et garantissent les règles et les limites.

Tous ces repères ont pour fonction de sécuriser les enfants et de leur permettre ainsi d'évoluer avec plus d'aisance et de sérénité.

3.2. <u>La place et le rôle de l'adulte.</u>

L'objectif des professionnel.le.s est d'**aider** les enfants à trouver leur place au sein du groupe et de les **accompagner** dans leur développement. Outre les moyens matériels mis à disposition des enfants, le **soutien** et l'accompagnement **affectif** sont des éléments moteurs qui vont les aider dans leur évolution. Cela nécessite une grande **disponibilité** des accueillant.e.s. Or, cette disponibilité ne peut s'envisager que si les accueillant.e.s ont une position **non directive**.

3.2.1. L'observation

C'est un outil de travail important. Observer, c'est **porter un regard** sur l'enfant, être **attentif** à ses attitudes, ses comportements, ses modes d'expression et ses interactions avec les autres (adultes et enfants).

Le fruit de ces observations permet :

- d'avoir une meilleure **connaissance** de l'enfant ;
- de suivre son **évolution** (acquisitions, stades de développement, place dans le groupe...);
- de **décoder** ses besoins et demandes ;
- de **déceler** d'éventuelles difficultés.

C'est à partir de ces observations que peuvent être adaptées et affinées les **attitudes éducatives** afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Ces observations n'ont de valeur que si elles sont **échangées** dans un souci de complémentarité et d'**objectivité**.

De plus, un regard porté par la/le professionnel.le est sécurisant pour l'enfant et lui permet d'**exister** et d'évoluer avec plus d'aisance. C'est, entre autres, parce qu'un regard est porté sur eux que les enfants de cet âge multiplient leurs expériences.
A certains moments, l'accueillant.e doit également savoir se retirer physiquement pour laisser à l'enfant un plus grand espace de liberté et d'autonomie. **Savoir se retirer, c'est aussi faire confiance**.

3.2.2. L'attention

L'enfant a besoin d'être **entendu, vu, encouragé**. L'accueillant.e sera plus à même de répondre à ces besoins s'il/elle est **disponible**. Lors de ses apprentissages, l'enfant peut être confronté à certaines difficultés. Il est nécessaire qu'il se sente pris en compte par l'adulte afin de pouvoir les dépasser. L'enfant éprouve aussi du plaisir, de la joie à partager ses exploits, ses découvertes. Là encore, l'**attention** de l'adulte est primordiale.

D'autre part, les enfants que nous accueillons ne possédant pas encore pleinement le langage verbal, communiquent et s'expriment beaucoup par le non verbal (mimiques, positions, grimaces...). Le rôle de l'adulte est alors de tenter de **décoder** ce non verbal pour veiller à accompagner au mieux l'enfant.

3.2.3. La communication

Le langage verbal occupe une place dans la **relation** qui s'établit entre l'enfant et son environnement. **Parler** à un enfant, c'est le **considérer** dans sa globalité en tant qu'**individu**. La verbalisation contribue à l'instauration de la relation de confiance. En mettant des **mots** sur les émotions ressenties et exprimées par l'enfant avec son corps (attitudes, pleurs, cris...), l'adulte lui signifie qu'il l'entend, qu'il le **comprend** et l'invite surtout à être en contact avec lui-même. La verbalisation peut aussi passer par la **gestuelle** – Sésame- (méthode gestuelle de communication qui a pour objectif de donner des outils a l'enfant afin de lui permettre d'émettre ou de recevoir un message parallèlement au langage oral) pour aider les enfants à apprivoiser cet art complexe.

3.2.4. L'accueil.

C'est un moment qui a pour objectif d'aider à mieux gérer la **séparation** en privilégiant une relation **individualisée** à l'enfant et à ses parents.

✓ *La familiarisation*

L'enfant et ses parents accueillis à la crèche bénéficie d'un temps de familiarisation afin de faciliter son **intégration** dans la structure. Ce temps s'échelonne de manière croissante et ce, durant une semaine minimum.

Cette période permet :

-une meilleure **compréhension** des habitudes de fonctionnement de la crèche par les parents, condition indispensable à l'instauration d'une relation de confiance entre ceux-ci et le milieu d'accueil ;

-une **connaissance** personnalisée de l'enfant par les accueillantes, ce qui permet de s'adapter à l'individualité de l'enfant.

Avant de débuter la familiarisation, une prise de **contact** est effectuée entre la famille et la direction afin de fixer un peu à l'avance le déroulement de cette période (date, heures d'arrivée et de départ du parent, puis de l'enfant).

Au début de la familiarisation proprement dite, l'enfant est **accompagné** par son/ses parent(s). Un.e des accueillant.e.s se détache alors du groupe et se consacre entièrement à ceux-ci. Au fil des jours, l'enfant passera de plus en plus de temps sans son/ses parent(s) pour une **transition** en douceur. Dans ces moments de « passage », les **objets transitionnels** (doudou, peluche ou autre objet de transition) rassureront l'enfant pendant l'absence du parent.

3.2.5. L'accueil au quotidien

- ✓ Le matin

L'accueil du matin s'effectue entre 7h30 et 10h00. Ce temps constitue pour l'enfant un moment de retrouvailles avec la crèche, mais aussi celui de la séparation avec son parent.

Ce moment vise les objectifs suivants :

- créer un environnement **accueillant** avec diverses possibilités d'investissement pour l'enfant ;
- prendre le temps de la séparation en respectant les **rituels** et en **verbalisant** ce moment ;
- s'**informer** auprès de la famille sur le vécu de l'enfant à la maison.

- ✓ Le soir

Le **rythme** de l'enfant est une priorité, **respecter** celui-ci est un gage de prise en considération de l'individualité de l'enfant. Il est donc essentiel de planifier les moments de départs de l'enfants en fonction de son propre rythme (éviter d'interrompre une sieste ou un repas). Il est important de prévenir la crèche dans le cas où l'enfant doit partir plus tôt que prévu. Ceci pour permettre aux accueillant.e.s d'**anticiper** le départ auprès de l'enfant et de **moduler** sa prise en charge en fonction de celui-ci.

Ce moment vise les objectifs suivants :

- laisser à chacun le temps des **retrouvailles**, ainsi qu'à l'enfant le temps de quitter ses jeux et ses copains ;
- **transmettre** aux parents les informations importantes sur le déroulement de la journée de l'enfant.

Afin d'assurer une continuité entre la crèche et la maison, nous insistons sur l'importance du partage entre la crèche et les parents (et vice-versa).

3.3. <u>Apprentissage de la propreté</u>

Le change des bébés est un moment important de **communication**, les gestes doivent être **verbalisés**. C'est aussi un moment **d'échanges** individualisés privilégiés, de bien être, de plaisir qui permettent à l'enfant de découvrir son **corps**. Les changes doivent être effectués dans un grand **respect** du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire.

L'acquisition de la **propreté** est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition passe par une meilleure **perception** et **maîtrise** de soi, par moins de **dépendance** physique et psychologique face aux adultes. L'apprentissage de la propreté est **<u>le projet de l'enfant</u>** et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation **physiologique** (maîtrise des sphincters), et **psychologique** (l'enfant doit être prêt). Il est important que l'apprentissage de la propreté ne soit pas perçue comme une contrainte. L'apprentissage du pot et des toilettes se fera **progressivement** en fonction de la

maturité de chaque enfant et en accord avec les parents. Là aussi, il est important de fournir un cadre matériel et affectif **rassurant** : faire pipi tout seul ne doit pas être un parcours du combattant.

3.4. Le repas.

Les tout-petits seront nourris **à la demande** en respectant les habitudes familiales. Puis commencera la **diversification** alimentaire avec l'introduction de nouveaux aliments qui se fera en lien avec chaque famille. L'équipe favorisera **l'autonomie** de l'enfant, le passage progressif du biberon au verre, de l'alimentation liquide à solide. L'enfant apprendra **progressivement** à manger seul, avec les couverts. S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle des accueillant.e.s est de susciter cette envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge. L'enfant sera **respecté** dans ses choix, tout refus de manger sera entendu. Cependant, nous continuerons à présenter tous les aliments proposés à l'enfant.
Il nous semble également important de respecter les choix de chaque famille en ce qui concerne l'alimentation de leur enfant (ex: les végétariens qui ne mangent pas de viande).

Le repas est aussi un moment de **socialisation**, où l'on peut apprendre les conventions sociales, attendre son tour, écouter les autres, se laver les mains avant et après le repas. C'est aussi un moment d'apprentissage de la **manipulation** des couverts. Les enfants doivent avoir le **temps** de manger tout seul.

Le repas permet :

- de favoriser les **échanges** entre enfants et adultes : moment calme, petits groupes d'enfants ;
- d'introduire les **règles** de vie ;
- les **rituels** avant et après le repas : se laver les mains, etc. ;
- l'apprentissage de la notion de **patience** : attendre son tour ;
- l'apprentissage de la **propreté** : manger avec une cuillère, se laver les dents après le repas ;
- **l'autonomie** : manger seul, avec les doigts ou la cuillère ;
- de découvrir le goût, les couleurs, les textures afin de donner envie à l'enfant ;
- de faire participer l'enfant : atelier cuisine.

3.5. Le sommeil.

Le sommeil est un facteur important du **développement** de l'enfant. S'endormir pour certains enfants est un moment parfois difficile à négocier et peut aussi être source **d'angoisse**; s'endormir c'est **s'abandonner**, s'éloigner de l'adulte.

Respecter les besoins individuels de sommeil des enfants est indispensable au développement et à **l'équilibre** global de l'enfant. Les accueillant.e.s veillent à la **sécurité** des enfants endormis et **accompagnent** les réveils individuels. Nous favorisons les réveils spontanés. *Nous mettons un point d'honneur à ne pas réveiller l'enfant qui dort.*

3.6. Le jeu.

L'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre mental et sa future **personnalité** d'adulte, les accueillant.e.s proposent des activités riches, variées et **stimulantes** qui permettent à l'enfant un plein **épanouissement** de son potentiel, physique, psychologique, affectif et intellectuel et qui sont source de **plaisir**. Chaque groupe d'âge est sollicité en fonction du développement **psychomoteur** et **intellectuel**.

La crèche est constituée d'espaces aménagés (dînette, poupées, jeux de construction, voitures, livres...) où l'enfant **évolue** selon son goût. Le jeu est un élément fondamental dans la **structuration** de la personnalité de l'enfant. Il lui permet de **s'identifier** à l'adulte, de dédramatiser des situations et de se **confronter** aux autres. Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent **l'éveil** et l'épanouissement de l'enfant.

Toutes les activités proposées aux enfants visent à favoriser leur **développement** physique, affectif et cognitif ainsi qu'à les amener à intégrer une collectivité. C'est un **plaisir** auquel l'enfant participe de façon **volontaire**. Elles doivent être libres et **spontanées** pour permettre à l'enfant de donner libre cours à son imagination, à ses découvertes. Elles doivent naître de nos observations. La durée est **adaptée** en fonction de la difficulté que l'activité représente mais aussi en fonction des réactions du groupe et de chaque enfant en particulier. Le but n'est pas de sur stimuler l'enfant, mais plutôt de créer un **accompagnement** favorable en proposant un **environnement** et des **conditions** adéquates. **L'autonomie** est prônée à chaque étape du développement de l'enfant. Pour ce faire, le chemin nous importe plus que l'aboutissement. Les bricolages faits au sein de notre structure reflèterons les désirs et projections de vo.tre.s enfant.s., notre objectif reste la **découverte**, non pas la prouesse.

En ce qui concerne les plus jeunes (- de 1 an), les accueillant.e.s assureront la prise en charge des tout-petits dans leurs besoins de contacts physiques, de **tendresse** et **d'individualisation**. Elles/Ils aideront le bébé à réussir ses essais par des gestes simples de **sollicitations** et d'encouragements et par l'utilisation de matériel approprié. A cet âge, l'enfant a besoin de **manipuler**, **d'attraper**, de marcher à 4 pattes. Le rôle des jouets sera de **stimuler** les sens et de répondre aux besoins de succion et de manipulation de l'enfant.

Brièvement, voici les principaux types de jeux :

- ✓ Les jeux libres : seul ou à plusieurs, ils entretiennent la **créativité**, **l'imagination** et la **socialisation**.
  Ex : les jeux symboliques (espace poupée, dinette, etc.) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes ;

- ✓ Les jeux proposés et encadrés par l'adulte

- ✓ Les jeux moteurs : ils favorisent le **développement physique** et participent à **l'évolution** harmonieuse des fonctions **sensorielles** et relationnelles.

Au travers de différents jeux, le **schéma corporel** de l'enfant va également se mettre en place.

A côté de ces divers jeux, la crèche a mise en place une activité d'éveil musical/lecture qui se déroule une fois par semaine et qui permet aux enfants, s'ils le souhaitent, de découvrir différentes sonorités et de développer leur **attention** et leur **imagination**.
Une psychomotricienne vient également une fois par semaine afin de contribuer à l'évolution **psychomotrice** de tous les enfants accueillis.

3.7. L'autonomie.

Les accueillant.e.s sont **attentives** et **disponibles** pour accompagner l'enfant dans ses différentes phases d'apprentissage :

- respecter le **rythme** de l'enfant en lui offrant un **cadre** adapté
- soutenir son **activité** propre en lui témoignant notre **attention** et notre disponibilité
- lui garantir un environnement **sécurisant** grâce à différents repères (sécurisation affective, repères dans l'espace, stimulation/valorisation, communication verbale et non-verbale favorisant une confiance en soi, etc.)

3.8. La fin du séjour

Au fur et à mesure du temps passé, des **liens** se seront tissés avec le personnel et les autres enfants. Il est primordial, de bien préparer la **transition** vers un futur. Cette préparation se fait en **partenariat** avec les parents. La question de la **temporalité** chez les enfants en âge d'aller à l'école n'est pas la même que celle des adultes ! Annoncer le départ de la crèche trop tôt peut être **angoissant** pour ce jeune enfant en quête de

repères et de structures. A contrario, ne pas préparer cette transition, empêche l'enfant de se **projeter** vers un avenir qu'il entend se préparer pour lui.

3.9. L'encadrement.

L'encadrement est assuré par du personnel **qualifié** ayant les **compétences** nécessaires pour répondre aux besoins des enfants.

La crèche encourage les accueillant.e.s, quelle que soit leur qualification de base, à suivre une **formation** continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux **connaissances** en matière de développement de l'enfant selon les spécificités du milieu d'accueil.

Des **réunions** d'équipe sont organisées une fois par mois. Celles-ci participent à la cohérence des pratiques professionnelles.

3.10. Relation avec les parents.

Nous sommes convaincu de l'importance capitale d'une **collaboration** entre vous – parent.s- et nous – crèche. La **solidité** du lien tissé entre nous, est garant de la qualité de la prise en charge de votre enfant au sein de notre structure. La **confiance** que vous nous accorderez permettra à votre enfant de **s'épanouir** en sécurité. Nous voulons vous témoigner notre **ouverture**, **absence de jugement**, notre soutien et notre entière collaboration au bénéfice de vo.s.tre enfant.s. Nous mettons un point d'honneur à **communiquer** avec vous nos observations, nos questionnements. Nous vous demandons, au bénéfice de vo.s.tre enfant.s., une certaine réciprocité dans cette communication.

Pour favoriser la participation des parents, une rencontre équipe-parents est prévue au moins une fois par an.